

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêté pour la fête d'Halloween

Prévenir les détournements d'une fête qui doit rester bon enfant

A l'occasion de la fête d'Halloween de 2015 des dégradations et agressions ont été commises, qui ont justifié la prise d'un arrêté municipal pour la fête de 2016 et 2017, interdisant tout regroupement ou toute déambulation ainsi que le port, le transport et le maniement de répliques d'armes, d'imitations ou d'armes factices, dont l'apparence est telle qu'il est possible de les confondre avec une arme véritable et de susciter une méprise (ex : airsoft, paintball, sabre...).

Cet arrêté, couplé avec un dispositif de vidéo-surveillance et une coordination avec les différents services de police, avait permis de contenir tout débordement éventuel et de permettre le bon déroulé de l'évènement.

Cette année, compte tenu de ces éléments et des appels à la violence diffusés sur les réseaux sociaux à l'occasion de cette fête, la Ville reprend un arrêté dans les mêmes termes.

Il permettra aux forces de sécurité de faire face à la difficulté de discerner les armes factices d'armes réelles et prévenir les comportements qui n'ont rien à voir avec un événement festif et les éventuels troubles à l'ordre public, et ce afin qu'Halloween reste une vraie fête.

Cet arrêté matérialise la mobilisation de la Mairie d'Orléans pour garantir la tranquillité et la sécurité publiques et la détermination de la Police Municipale à combattre les détournements d'une fête qui doit rester populaire et bon enfant.